

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
Quorum atteint	Présents :	12
	Votants :	14

L'année deux mille vingt-trois, le 20 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, DELENCRE Florian, REY Christian, GUERIN Freddy, COINTE Catherine.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Absents représentés : Nicolas GUICHARD représenté par Paul PERROT, LE MEUR Hélène représentée par GONIN Frédéric.

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

**N° 37-2023 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS POUR LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE PRIMAIRE –
RESTAURANT SCOLAIRE - LOCAL TECHNIQUE DE STOCKAGE ET AMENAGEMENT
DE LA COUR**

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet de restructuration et extension de l'école primaire, du restaurant scolaire, du local technique de stockage et de l'aménagement de la cour s'élève à un coût prévisionnel de 2 161 300 € HT soit 2 593 560 € TTC.

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel envisagé et les aides financières susceptibles d'être octroyées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de restructuration et extension de l'école primaire, du restaurant scolaire, du local technique de stockage et de l'aménagement de la cour s'élève à un coût prévisionnel de 2 161 300 € HT soit 2 593 560 € TTC.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès de l'Europe (FEDER), de l'État (DETR/DSIL), de la Région, du Département (PCT), du SDED.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Extension école	560 000,00	ETAT - DETR - FOND VERT - 25 % + 10 %	756 455,00
Restauration	430 000,00	DEPARTEMENT - PCT	879 164,00
Réhabilitation école	480 000,00	SDED - solde	39 464,00
Réhabilitation motricité	140 000,00	EMPRUNT / FONDS PROPRES 20 %	432 260,00
Atelier et stockage	90 000,00	EUROPE – FEDER	53 957,00
Sous total travaux HT	1 700 000,00		
Aléas et actualisation 5%	85 000,00		
Provision fondations spéciales	50 000,00		
Démolitions	75 000,00		
Sous total provisions HT	210 000,00		
TOTAL TRAVAUX HT	1 910 000,00		
Honoraires MOE	199 800,00		
Honoraires CT + SPS / 1,5%	30 000,00		
Honoraires étude de sol	4 500,00		
Assurance dommage ouvrage 0,7%	17 000,00		
Total honoraires & frais	251 300,00		
Coût HT	2 161 300,00		2 161 300,00
TVA 20%	432 260,00		
Total estimatif TTC	2 593 560,00		

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

